

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	VOIE NORMALE Six mois Un an an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f. Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. - - 20.000f. 40.000f Etranger : Autres Pays 23.000f 46.000f Prix du numéro Année courante 600 f Année ant. 700f. Par la poste : Majoration de 130 f par numéro Journal légalisé 900 f - Par la poste -	La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOI

2007

27 décembre . Loi n° 2007-32 portant loi de finances pour l'année 2008 173

PARTIE OFFICIELLE

LOI

LOI n° 2007-32 DU 27 DECEMBRE 2007 PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2008.

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du dimanche 25 novembre 2007 ;

Le Sénat a adopté, en sa séance du jeudi 13 décembre 2007 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

A. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article premier. - La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités locales et aux divers organismes habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 2008 conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances.

II - Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2008, à la somme de 1.277.800.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

III - Les ressources externes du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2008, à la somme de 323.264.000.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

B. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

Art. 2. - Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2008, à la somme de 1.601.113.263.000 francs CFA conformément aux annexes III, IV et V de la présente loi.

C. - DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Art. 3. – 1 - 1 - Pour la loi de finances de l'année 2008, les ressources et les charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

EN MILLIARDS DE FRANCS CFA

RESSOURCES		CHARGES	
A-BUDGET GENERAL			
A1 - Recettes internes	1277,8	A1 - Dépenses financées sur ressources internes .	1268,8
Recettes fiscales	1137,5	Dette publique interne	35,5
Recettes non fiscales	35,2	Dépenses de personnel	347,0
Recettes exceptionnelles	0,1	Autres dépenses courantes	457,3
Autres emprunts*	97,0	Dépenses en capital sur ressources internes	429,0
Remboursements Prêts et avances	8,0		
A2 - Recettes externes	323,2	A2 - Dépenses financées sur ressources externes .	322,7
Emprunt programme	34,2	Dette publique extérieure	47,7
Dons budgétaires	14,0 ¹	Dépenses en capital sur ressources externes	275,0
Tirage de Dons et emprunts	275,0		
TOTAL A = (A1+A2)	1601,0	TOTAL	1591,5
B-COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Recettes	51,7	Titre 7 dépenses	61,2
TOTAL C = (A+B)	1652,7	TOTAL	1652,7

*comprend le financement du déficit de 22 milliards

II. - Pour la loi de finances de l'année 2008, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 420.263.000.000 francs CFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

III. - Le Président de la République est autorisé :

1° - à procéder, dans les conditions fixées par décret, à des émissions de titres à court et moyen terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie ;

2° - à réscompter auprès de la banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les obligations cautionnées souscrites à l'ordre du Trésor ainsi qu'à recourir, sur le plan interne, à l'épargne privée par l'émission de bons du Trésor ou d'engagement obligatoire, par voie d'adjudication, conformément aux dispositions du règlement communautaire approuvé par le Conseil des Ministres de l'UEMOA.

DEUXIEME PARTIE

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 4 – Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances de l'année 2008, au titre des services votés réévalués du budget de fonctionnement, est fixé à la somme de 817.481.658.000 francs CFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique	83.250.000.000 francs CFA
- Titre 2 dépenses de personnel	326.212.429.000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	208.285.470.000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	190.233.759.000 francs CFA
- Titre 5 transferts courants subventions aux CST	9.500.000.000 francs CFA

Ces crédits sont également répartis par section conformément à l'annexe III de la présente loi.

Art. 5 – Il est ouvert, pour la loi de finances de l'année 2008, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires, des crédits d'un montant de 79.568.342.000 francs CFA ainsi répartis :

- Titre 2 dépenses de personnel	20.787.571.000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	36.346.114.000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	22.434.657.000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe IV de la présente loi.

Art. 6 – I. Il est ouvert pour la loi de finances de l'année 2008, au titre des dépenses en capital du budget général, les crédits de paiement de montant de 429.000.000.000 francs CFA

II. – Il est ouvert pour la loi de finances de l'année 2008, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programmes de montant de 429.000.000.000 francs CFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe V jointe à la présente loi.

Ces inscriptions comprennent les crédits ouverts au profit des fonds ci-dessous :

- Fonds routier	19.500 000.000 francs CFA
- Fonds d'équipement collectivités locales	11.500 000.000 francs CFA
- Fonds de l'hydraulique	1.090. 000.000 francs CFA
- Fonds de garantie rural	3.000 000.000 francs CFA
- Fonds de bonification rural	700.000.000 francs CFA
- Fonds de lutte contre les calamités rurales	1.500 000.000 francs CFA
- Fonds national entrepreneuriat féminin	800.000.000 francs CFA
- Fonds d'impulsion à la micro-finance	226. 000.000 francs CFA
- Fonds d'appui à la stabulation	875.000.000 francs CFA
- Fonds de solidarité nationale	850.000.000 francs CFA
- Fonds de stratégie de croissance accélérée	500.000.000 francs CFA
- Fonds de promotion cinématographique audiovisuel	300.000.000 francs CFA
- Fonds de développement agro-sylvo pastoral	500.000.000 francs CFA

Art. 7 – I. Pour la loi de finances 2008, les prévisions de tirage (emprunts et subventions) affectées à des dépenses en capital sur ressources extérieures sont évaluées à 275.063.000 francs CFA ainsi réparties :

- Emprunt	166.004.000.000 francs CFA
- Subvention	109.059.000.000 francs CFA

II. - Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués à 1.731.558.000.000 de francs CFA ainsi répartis :

- Emprunt 1.172.715.000.000 francs CFA
- Subvention 558.843000.000 francs CFA

Ces prévisions de tirage (PT) et financements acquis (FA) sont repris conformément à l'annexe V jointe à la présente loi.

D. - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.

I. - COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE :

Art. 8. - I. - Conformément au développement qui est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances de l'année 2008, sont évaluées à 42.410.000.000 francs CFA.

II. - Les plafonds applicables aux comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances de l'année 2008, s'élèvent à 42.410.000.000 francs CFA.

III. - Est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- Caisse d'encouragement à la pêche et aux industries annexes ;
- Frais de contrôle des sociétés à participation publique.

Art. 9. - Pour l'année 2008, les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale ne sont pas reportables à l'exception du Fonds national de Retraite.

II. - COMPTES DE COMMERCE :

Art. 10. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes de commerce pour la loi de finances de l'année 2008, sont évaluées à 175.000.000 de francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de commerce, pour la loi de finances de l'année 2008, s'élèvent à 175.000.000 de francs CFA.

III. - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES :

Art. 11. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'opérations monétaires, sont évaluées à 800.000.000 francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'opérations monétaires pour la loi de finances de l'année 2008, s'élèvent à 800.000.000 francs CFA.

IV. - COMPTES DE PRETS :

Art. 12. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes de prêts, de l'année 2008, sont évaluées à 13.200.000.000 de francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de prêts pour la loi de finances de l'année 2008, s'élèvent à 13.200.000.000 de francs CFA.

V. - COMPTES D'AVANCES :

Art. 13. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'avances de l'année 2008, sont évaluées à 1.200.000.000 de francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances pour la loi de finances de l'année 2008, s'élèvent à 1.200.000.000 de francs CFA.

VI. - COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS :

Art. 14. - I. - Les ressources des comptes de garanties et d'avals pour la loi de finances 2008 sont évaluées à 3.500.000.000 de francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de garanties et d'avals, pour la loi de finances de l'année 2008, s'élèvent à 3.500.000.000 de francs CFA comme indiqué à l'annexe II jointe à la présente loi.

VII. - AFFECTATION COMPTABLES :

Art. 15. - Compte tenu des dispositions des articles 8 à 15, les prévisions de recettes pour l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 61.285.000.000 de francs CFA.

Les charges des comptes spéciaux du Trésor pour la loi de finances de l'année 2008, sont évaluées à la somme de 61.285.000.000 de francs CFA.

E. - DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 16. - La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe VI, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2008.

Art. 17. - Aux termes de l'article 11 de la loi organique relative aux lois de finances, la liste des chapitres ou comptes spéciaux du Trésor dotés de crédits évaluatifs est donnée en annexe VII.

Art. 18. - Tout acte de dépenses qui engage les finances d'une personne morale de droit public est subordonné à l'existence de crédits suffisants et au respect des règles organisant les dépenses publiques que sont : l'engagement, le contrôle, la certification du service fait, la confirmation de sa régularité et de sa prise en charge par l'ordonnateur, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement.

Tout contrat conclu en violation de ces obligations, est nul et de nulleté absolue.

De même, les dispositions de l'article 45 du Code des Obligations de l'Administration relatives à la compensation financière pour des livraisons de biens ou de services ne s'appliquent qu'aux travaux d'un montant inférieur ou égal à 50 millions de francs CFA, ou aux travaux dont les marchés, quelque soit le montant, sont approuvés par le Ministre chargé des finances.

Art. 19. - I. - Les dispositions des annexes I et I bis prévus par l'article 9 ainsi que celles de l'article 19 sont modifiées et l'article 28 abrogé et remplacé.

II. - Les annexes I et I bis prévus par l'article 19 sont modifiés conformément aux annexes ci-jointes.

III. - Les dispositions des alinéas premier et 4 de l'article 19 sont modifiées comme suit :

Alinéa premier. - Le taux des pensions militaires d'invalidité et leurs accessoires est établi en fonction d'un indice de pension dont le point est égal à 1/1000^e du traitement de base afférent à l'indice 983 de la Fonction publique.

Alinéa 4. - Toute variation du traitement de base correspondant à l'indice 983, entraîne de plein droit la révision de la valeur du point d'indice.

IV. - Les dispositions de l'article 28 sont abrogées et remplacées par les suivantes :

Article 28 nouveau. - Les grands invalides définis à l'article 25 ont droit à des allocations spéciales temporaires aux taux ci-après, suivant qu'ils sont bénéficiaires ou non des allocations spéciales aux grands mutilés.

Allocation n° 1. accordée pour invalidité de 85 % :

- invalides non bénéficiaires d'allocations aux grands mutilés	428
- invalides bénéficiaires d'allocations aux grands mutilés	364

Allocation n° 2. accordée pour invalidité de 90 % :

- invalides non bénéficiaires d'allocations aux grands mutilés	454
- invalides bénéficiaires d'allocations aux grands mutilés	377

Allocation n° 3. accordée pour invalidité de 95 % :

- invalides non bénéficiaires d'allocations aux grands mutilés	504
- invalides bénéficiaires d'allocations aux grands mutilés	402

Allocation n° 4. accordée pour invalidité de 100 % :

- invalides non bénéficiaires d'allocations aux grands mutilés	556
- invalides bénéficiaires d'allocations aux grands mutilés	428

Allocation n° 5. accordée aux invalides bénéficiaires de l'article 26..... 840*Allocation n° 5 bis. accordée aux invalides bénéficiaires de l'article 27 : aveugles, amputés de deux ou de plus de deux membres, paraplégiques :* 2.564

Ces allocations ne peuvent être cumulées entre elles.

VI. - Les dispositions de la présente loi prennent effet pour compter du 1^{er} octobre 2004.

Art. 20.- Les dispositions de l'article 771 du Code général des Impôts sont modifiées ainsi qu'il suit :

I. - La délivrance du passeport ordinaire, son renouvellement ainsi que l'établissement d'un duplicata, donnent lieu au paiement d'un droit de timbre de 20.000 francs CFA.

Toutefois, ce droit est ramené à 2.000 francs pour le passeport spécial pèlerin.

II. - La durée de validité est de 5 ans pour le passeport ordinaire et de 6 mois pour le passeport spécial pèlerin.

III. - Le droit est perçu par le chef du Bureau du recouvrement qui délivre une quittance.

IV. - Sont dispensés du droit de timbre, les passeports délivrés par le ministère chargé des Affaires étrangères aux fonctionnaires se rendant en mission à l'étranger.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 27 décembre 2007.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Cheikh Hadjibou SOUMARE.

ANNEXES LEGISLATIVES

**PREVISIONS DE RECETTES
PAR ARTICLE ET PAR PARAGRAPHE**

ANNEXE 1

Prévisions des recettes par article et par paragraphe

En milliers de francs

Art.	Nomenclature et Nature de la Recette	Prévisions LFI 2007	Réalisations au 31-08-07	Taux réélis	Prévisions PLFI 2008	Ecart LF 2007 LF 2008	Taux proc.
	RECETTES INTERNES						
71	RECETTES FISCALES						
	IMPOTS DIRECTS						
71-1	Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	112.500.000	104.107.200	92,54%	120.500.000	8.000.000	7,11%
71-2	Impôts sur les salaires et autres rémunérations	133.800.000	77.602.115	54,26%	143.500.00	9.700.000	7,25%
71-3	Impôts sur le patrimoine	17.000.000	11.103.642		0	-17.000.000	
71-4	Autres impôts directs CGI	600.000	144.107	24,02%	4.500.000	3.900.000	650,00%
	Total impôts directs	263.900.000	187.957.065	71,22%	268.500.000	4.600.000	1,74%
71	IMPOTS INDIRECTS						
71-5	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	553.500.000	348.325.404	62,93%	643.600.000	90.100.000	16,28%
71-6	Droits de timbre et d'enregistrement	25.300.000	16.146.364	63,82%	49.000.000	237.00.000	93,68%
71-7	Droits et taxes à l'importation	152.900.000	109.636.021	71,70%	176.400.000	23.500.000	15,37%
71-9	Autres recettes fiscales		590.900		0	0	
	Total impôts indirects	731.700.000	474.698.689	64,88%	869.000.000	137.300.000	18,76%
71	TOTAL RECETTES FISCALES ...	995.600.000	662.655.754	66,56%	1.137.500.000	141.900.000	14,25%
72	RECETTES NON FISCALES						
72-1	Revenu de l'Entreprise et du Domaine	5.000.000	2.678.623	53,57%	3.900.000	-1.100.000	-22,00%
72-2	Droits et frais administratifs	1.000.000	524.446	52,44%	700.000	-300.000	-30,00%
72-3	Amendes et condamnations pécuniaires	100.000	72.123	72,12%	3.100.000	3.000.000	3000,00%
72-4	Produits financiers	21.700.000	10.200.815	47,01%	26.300.000	4.600.000	21,20%
72-5	Autres recettes non fiscales	24.600.000	5.995.285	24,37%	1.200.000	-23.400.000	-95,12%
72	TOTAL RECETTES NON FISCALES	52.400.000	19.471.292	37,16%	35.200.000	-17.200.000	-32,82%
	TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES Art. 71-72 ...	1.048.000.000	682.127.046	65,09%	1.172.700.000	124.700.000	11,90%
76	Recettes exceptionnelles	100.000		0,00%	100.000	0	0,00%
29	Remboursement Prêts rétrocédés		0		8.000.000	8.000.000	
0176	Autres emprunts intérieurs	100.800.000			97.000.000		
	TOTAL AUTRES RECETTES ART 74 -76-29	100.900.000	0	0,00%	105.100.000	8.000.000	7,93%
	TOTAL RECETTES INTERNES Art. 71-72-74-76-29	1.148.900.000	682.127.046	59,37%	1.277.800.000	132.700.000	11,55%
	RECETTES EXTERNES						
12	Dons Projet et Legs	91.363.000		0,00%	109.060.000	17.697.000	19,37%
15	Tirage sur Dons et emprunt projets	170.249.000		0,00%	166.004.000	-4.245.000	-2,49%
16	Emprunt programme	50.200.000		0,00%	34.200.000	-16.000.000	-31,87%
74	Dons Programmes	13.700.000	0	0,00%	14.000.000	300.000	2,19%
	TOTAL RECET. EXTE Art 12-15-74	325.512.000	0	0,00%	323.264.000	-2.248.000	-0,69%
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	1.474.412.000	682.127.046	46,26%	1.601.064.000	126.652.000	8,59%

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

ANNEXE 2

Comptes spéciaux du Trésor

En milliers de francs

IDENTIFICATION	LIBELLES	Recettes	Dépenses
	COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE		
4333271001011	Fonds national de Retraite	41.000.000	41.000.000
3321271002011	Fonds de Lutte contre les incendies	300.000	3.000.000
4083571003011	Caisse d'encouragement à la Pêche et industries annexes	900.000	900.000
2130371004011	Frais de contrôle des sociétés à participation publique	210.000	210.000
	sous/total	42.410.000	42.410.00
	COMPTES DE COMMERCE		
3220082001011	Opérations à caractère industriel et Commerce des Armées	150.000	150.000
4334272002011	Opérations à caractère industriel et Commercial DPS	10.000	10.000
3321472003011	Opérations à caractère industriel et Com. Etablissement pénitentiers	15.000	15.000
	sous/total	175.000	175.000
	COMPTES DES OPERATIONS MONETAIRES		
4331174001011	Comptes de pertes et profits de Change	800.000	800.000
	sous/total	800.000	800.000
	COMPTES DE PRETS		
4331175001011	Consolidation d'avances en prêts établissements publiques sociétés à participation publique maj.	200.000	200.000
4336075002011	Prêts aux Collectivités locales	500.000	500.000
4331175004011	Prêts à divers organismes	500.000	500.000
4331175005011	Prêts à divers particuliers	12.000.000	12.000.000
	sous/total	13.200.000	13.200.000
	COMPTES D'AVANCES		
4331176001011	Avances établissements publiques sociétés à participation publique maj.	500.000	500.000
4331176002011	Avances à 1 an divers organismes et particuliers	100.000	100.000
4331176003011	Avance à 1 an à divers agents publics	100.000	100.000
4336076004011	Avance à 1 an aux Collectivités locales	500.000	500.000
	sous/total	1.200.000	1.200.000
	COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS		
4331177001011	Garanties et avals	3.500.000	3.500.000
	sous/total	3.500.000	3.500.000
	RECAPITULATION GENERALE		
	COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	42.410.000	42.410.000
	COMPTES DE COMMERCE	175.000	175.000
	COMPTES DES OPERATIONS MONETAIRES	800.000	800.000
	COMPTES DE PRETS	13.200.000	13.200.000
	COMPTES D'AVANCES	1.200.000	1.200.000
	COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS	3.500.000	3.500.000
	TOTAL	61.285.000	61.285.000

**COUT DES SERVICES VOTES
PAR POUVOIR PUBLIC OU PAR MINISTERE**

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
10 Dette Publique		
DETTE PUBLIQUE		
Dette Publique		
Titre 1 – 10 Amortissement et charge de la dette publique et dépense	88.250.000.000	88.250.000.000
Total Dette Publique	88.250.000.000	88.250.000.000
TOTAL DETTE PUBLIQUE	88.250.000.000	88.250.000.000
Total Général Section 10	88.250.000.000	88.250.000.000
 21 Présidence de la République		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 21 Dépenses de personnel	3.145.663.308	3.161.233.180
Titre 3 – 21 Dépenses de fonctionnement	8.162.151.000	7.363.936.000
Titre 4 – 21 Transferts courants	2.830.318.000	3.971.516.000
Total Budget de Fonctionnement	14.138.132.308	14.496.685.180
TOTAL BUDGET GENERAL	14.138.132.308	14.496.685.180
Total Général Section 21	14.138.132.308	14.496.685.180
 22 Assemblée Nationale		
Budget général		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 22 Dépenses de personnel	3.403.189.920	4.130.795.540
Titre 3 – 22 Dépenses de fonctionnement	4.760.500.000	4.760.500.000
Titre 4 – 22 Transferts courants	96.800.000	96.800.000
Total Budget de Fonctionnement	8.260.489.920	8.988.095.540
TOTAL BUDGET GENERAL	8.260.489.920	8.988.095.540
Total Général Section 22	8.260.489.920	8.988.095.540
 23 Commission Electorale Nationale Autonome		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 4 – 23 Transferts courants	2.000.000.000	1.000.000.000
Total Budget de Fonctionnement	2.000.000.000	1.000.000.000
TOTAL BUDGET GENERAL	2.000.000.000	1.000.000.000
Total Général Section 23	2.000.000.000	1.000.000.000

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
24 Conseil de la République Aff. Eco. et Sociales		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 24 Dépenses de personnel	1.988.511.000	0
Titre 3 - 24 Dépenses de fonctionnement	1.150.000.000	0
Total Budget de Fonctionnement	3.138.511.000	0
TOTAL BUDGET GENERAL	3.138.511.000	0
Total Général Section 24	3.138.511.000	0
25 Conseil Constitutionnel		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 25 Dépenses de personnel	104.748.180	108.064.000
Titre 3 - 25 Dépenses de fonctionnement	73.761.000	73.761.000
Total Budget de Fonctionnement	178.509.180	692.846.000
TOTAL BUDGET GENERAL	178.509.180	192.845.000
Total Général Section 25	178.509.180	192.845.000
26 Conseil d'Etat		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 26 Dépenses de personnel	188.331.420	225.210.960
Titre 3 - 26 Dépenses de fonctionnement	140.003.000	140.003.000
Total Budget de Fonctionnement	328.334.420	365.213.960
TOTAL BUDGET GENERAL	328.334.420	365.213.960
Total Général Section 26	328.334.420	365.213.960
27 Cour de Cassation		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 27 Dépenses de personnel	323.355.802	514.972.940
Titre 3 - 27 Dépenses de fonctionnement	144.358.000	144.358.000
Titre 4 - 27 Transfert courants	2.100.000	2.100.000
Total Budget de Fonctionnement	469.813.802	661.430.940
TOTAL BUDGET GENERAL	469.813.802	661.430.940
Total Général Section 27	469.813.802	661.430.940
28 Cour des Comptes		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 28 Dépenses de personnel	528.255.880	671.544.000
Titre 3 - 28 Dépenses de fonctionnement	264.250.000	264.250.000
Total Budget de Fonctionnement	792.505.880	935.794.000
TOTAL BUDGET GENERAL	792.505.880	935.794.000
Total Général Section 28	792.505.880	935.794.000

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LFR pour l'année 2008 Réévaluation services votés
29 SENAT		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 29 Dépenses de personnel	0	1.200.000.000
Titre 3 - 29 Dépenses de fonctionnement	0	0
Titre 4 - 29 Transferts courants	0	0
Total Budget de Fonctionnement	0	1.200.000.000
TOTAL BUDGET GENERAL	0	1.200.000.000
Total Général Section 29	0	1.200.000.000
30 Primature		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1.325.587.120	1.209.022.440
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	3.617.344.000	3.448.123.000
Titre 4 - 30 Transferts courants	2.176.433.000	1.510.564.000
Total Budget de Fonctionnement	7.119.364.120	6.167.709.440
TOTAL BUDGET GENERAL	7.119.364.120	6.167.709.440
Total Général Section 30	7.119.364.120	6.167.709.440
31 Ministère des Affaires Etrangères		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	13.168.836.120	14.482.179.260
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	12.278.515.000	11.796.012.131
Titre 4 - 31 Transferts courants	4.529.336.000	4.529.336.000
Total Budget de Fonctionnement	29.976.687.120	30.807.527.391
TOTAL BUDGET GENERAL	29.976.687.120	30.807.527.391
Total Général Section 31	29.976.687.120	30.807.527.391
32 Ministère des Forces Armées		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	50.461.942.980	57.656.448.160
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	14.736.728.000	16.536.728.000
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.484.879.000	2.404.879.000
Total Budget de Fonctionnement	67.683.549.980	76.598.055.160
TOTAL BUDGET GENERAL	67.683.549.980	76.598.055.160
Total Général Section 32	67.683.549.980	76.598.055.160

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
33 Ministère de l'Intérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 33 Dépenses de personnel	22.026.250.020	22.231.094.040
Titre 3 – 33 Dépenses de fonctionnement	21.320.034.000	6.542.412.700
Titre 4 – 33 Transferts courants	15.713.105.000	0
Total Budget de Fonctionnement	59.059.389.020	28.773.506.740
TOTAL BUDGET GENERAL	59.059.389.020	28.773.506.740
Total Général Section 33	59.059.389.020	28.773.506.740
 34 Ministère de la Justice et Garde des Sceaux		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 34 Dépenses de personnel	11.882.242.060	13.998.052.340
Titre 3 – 34 Dépenses de fonctionnement	5.211.372.000	4.973.353.000
Titre 4 – 34 Transferts courants	760.700.000	760.700.000
Total Budget de Fonctionnement	17.854.314.060	19.732.105.340
TOTAL BUDGET GENERAL	17.854.314.060	19.732.105.340
Total Général Section 34	17.854.314.060	19.732.105.340
 35 Min Fonct. Pub. Trav. Emploi et Org. Profess.		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 35 Dépenses de personnel	911.805.000	1.122.272.480
Titre 3 – 35 Dépenses de fonctionnement	655.630.000	547.369.000
Titre 4 – 35 Transferts courants	178.000.000	178.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.745.435.000	1.847.641.480
TOTAL BUDGET GENERAL	1.745.435.000	1.847.641.480
Total Général Section 35	1.745.435.000	1.847.641.480
 36 Min. Relat. avec les Institutions		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 36 Dépenses de personnel	95.513.460	0
Titre 3 – 36 Dépenses de fonctionnement	120.123.000	0
Total Budget de Fonctionnement	215.636.460	0
TOTAL BUDGET GENERAL	215.636.460	0
Total Général Section 36	215.636.460	0

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
37 Min de la Micro-Finance et de la Coopération Décentralisée		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 37 Dépenses de personnel	205.025.920	223.829.300
Titre 3 - 37 Dépenses de fonctionnement	231.900.000	193.755.000
Total Budget de Fonctionnement	4.36.925.920	417.584.300
TOTAL BUDGET GENERAL	4.36.925.920	417.584.300
Total Général Section 37	4.36.925.920	417.584.300
38 Ministère des Langues nationales et de la Francophonie		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 38 Dépenses de personnel	0	327.037.780
Titre 3 - 38 Dépenses de fonctionnement	0	90.739.000
Total Budget de Fonctionnement	0	417.776.780
TOTAL BUDGET GENERAL	-0	417.776.780
Total Général Section 38	0	417.776.780
39 Ministère des Sénégalais de l'Extérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 39 Dépenses de personnel	166.940.100	215.769.940
Titre 3 - 39 Dépenses de fonctionnement	242.538.000	216.371.000
Titre 4 - 39 Transferts courants	61.474.000	61.474.000
Total Budget de Fonctionnement	470.952.100	493.614.940
TOTAL BUDGET GENERAL	470.952.100	493.614.940
Total Général Section 39	470.952.100	493.614.940
40 Ministère de l'Economie Maritime		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1.071.567.400	1.282.557.600
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	683.137.000	618.909.000
Titre 4 - 40 Transferts courants	171.600.000	171.600.000
Total Budget de Fonctionnement	1.926.304.400	2.073.066.600
TOTAL BUDGET GENERAL	1.926.304.400	2.073.066.600
Total Général Section 40	1.926.304.400	2.073.066.600

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
41 Ministère des Infrastructures et de l'Assainissement BUDGET GENERAL Budget de Fonctionnement Titre 2 - 41 Dépenses de personnel Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement Total Budget de Fonctionnement TOTAL BUDGET GENERAL Total Général Section 41	828.039.100 360.172.000 1.188.211.100 1.188.211.100 1.188.211.100	562.248.120 393.471.000 955.719.120 955.719.120 955.719.120
42 Ministère du Développement rural et de l'Agriculture BUDGET GENERAL Budget de Fonctionnement Titre 2 - 42 Dépenses de personnel Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement Titre 4 - 42 Transferts courants Total Budget de Fonctionnement TOTAL BUDGET GENERAL Total Général Section 42	2.879.610.140 2.206.411.000 4.771.317.000 9.857.338.140 9.857.338.140	2.765.076.240 1.449.292.000 4.771.317.000 8.985.685.240 8.905.685.240
43 Ministère de l'Economie et des Finances BUDGET GENERAL Budget de Fonctionnement Titre 2 - 43 Dépenses de personnel Titre 3 - 43 Dépenses de fonctionnement Titre 4 - 43 Transferts courants Total Budget de Fonctionnement TOTAL BUDGET GENERAL Total Général Section 43	13.309.268.999 6.686.049.000 3.083.076.000 23.078.393.999 23.078.393.999	15.470.243.440 6.002.165.680 3.155.480.000 24.627.889.120 24.627.889.120
44 Ministère des Mines et de l'Industrie BUDGET GENERAL Budget de Fonctionnement Titre 2 - 44 Dépenses de personnel Titre 3 - 44 Dépenses de fonctionnement Titre 4 - 44 Transferts courants Total Budget de Fonctionnement TOTAL BUDGET GENERAL Total Général Section 44	300.696.780 553.890.000 1.058.264.000 1.912.850.780 1.912.850.780	411.132.120 473.967.000 1.532.137.000 2.417.236.120 2.417.236.120

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
45 Ministère du Commerce		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 45 Dépenses de personnel	1.048.028.828	1.157.044.660
Titre 3 – 45 Dépenses de fonctionnement	403.253.000	335.810.000
Titre 4 – 45 Transferts courants	814.620.000	814.620.000
Total Budget de Fonctionnement	2.265.901.828	2.307.474.660
TOTAL BUDGET GENERAL	2.265.901.828	2.307.474.660
Total Général Section 45	2.265.901.828	2.307.474.660
46 Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 46 Dépenses de personnel	947.923.200	1.291.203.080
Titre 3 – 46 Dépenses de fonctionnement	434.331.000	1.116.981.000
Total Budget de Fonctionnement	1.382.254.200	2.408.184.080
TOTAL BUDGET GENERAL	1.382.254.200	2.408.184.080
Total Général Section 46	1.382.254.200	2.408.184.080
47 Ministère de l'Energie		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 47 Dépenses de personnel	294.584.915	224.811.820
Titre 3 – 47 Dépenses de fonctionnement	189.349.000	151.201.000
Titre 4 – 47 Transferts courants	52.000.000	20.000.000
Total Budget de Fonctionnement	535.933.915	396.012.820
TOTAL BUDGET GENERAL	535.933.915	396.012.820
Total Général Section 47	535.933.915	396.012.820
48 Ministère Patrimoine Bâti Habitat Construction		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 48 Dépenses de personnel	340.601.320	0
Titre 3 – 48 Dépenses de fonctionnement	339.794.000	0
Total Budget de Fonctionnement	680.395.320	0
TOTAL BUDGET GENERAL	680.395.320	0
Total Général Section 48	680.395.320	0

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
49 Ministère de l'Artisanat et du Tourisme		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 49 Dépenses de personnel	569.409.500	593.063.520
Titre 3 - 49 Dépenses de fonctionnement	472.322.000	284.190.438
Titre 4 - 49 Transferts courants	457.776.000	497.776.000
Total Budget de Fonctionnement	1.199.507.500	1.375.029.958
TOTAL BUDGET GENERAL	1.199.507.500	1.375.029.958
Total Général Section 49	1.199.507.500	1.375.029.958
50 Ministère de l'Education		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 50 Dépenses de personnel	106.801.035.280	104.451.334.140
Titre 3 - 50 Dépenses de fonctionnement	55.048.412.000	44.475.157.460
Titre 4 - 50 Transferts courants	51.442.704.000	51.442.704.000
Total Budget de Fonctionnement	213.292.151.280	200.369.195.600
TOTAL BUDGET GENERAL	213.292.151.280	200.369.195.600
Total Général Section 50	213.292.151.280	200.369.195.600
51 Ministère Recherche Scientifique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 51 Dépenses de personnel	169.646.900	190.094.640
Titre 3 - 51 Dépenses de fonctionnement	204.669.000	163.338.000
Titre 4 - 51 Transferts courants	1.386.055.000	1.386.055.000
Total Budget de Fonctionnement	1.760.370.900	1.739.487.640
TOTAL BUDGET GENERAL	1.760.370.900	1.739.487.640
Total Général Section 51	1.760.370.900	1.739.487.640
52 Ministère des Sports		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 52 Dépenses de personnel	1.137.347.680	1.156.932.480
Titre 3 - 52 Dépenses de fonctionnement	3.019.246.000	2.365.405.000
Titre 4 - 52 Transferts courants	77.000.000	77.000.000
Total Budget de Fonctionnement	4.233.593.680	3.599.337.480
TOTAL BUDGET GENERAL	4.233.593.680	3.599.337.480
Total Général Section 52	4.233.593.680	3.599.337.480

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
53 Ministère de la Culture Patrimoine Histo. Classé		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 53 Dépenses de personnel	779.082.960	767.589.500
Titre 3 - 53 Dépenses de fonctionnement	634.712.000	520.172.000
Titre 4 - 53 Transferts courants	2.277.010.000	2.312.010.000
Total Budget de Fonctionnement	3.690.804.960	3.599.871.500
TOTAL BUDGET GENERAL	3.690.804.960	3.599.871.500
Total Général Section 53	3.690.804.960	3.599.871.500
54 Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 54 Dépenses de personnel	21.773.000.000	28.558.318.620
Titre 3 - 54 Dépenses de fonctionnement	14.889.545.000	13.136.910.000
Titre 4 - 54 Transferts courants	16.903.692.000	18.570.967.800
Total Budget de Fonctionnement	53.566.237.000	58.266.195.620
TOTAL BUDGET GENERAL	53.566.237.000	58.266.195.620
Total Général Section 54	53.566.237.000	58.266.195.620
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 55 Dépenses de personnel	1.123.125.752	1.117.235.020
Titre 3 - 55 Dépenses de fonctionnement	1.289.005.000	1.155.541.000
Titre 4 - 55 Transferts courants	231.000.000	231.000.000
Total Budget de Fonctionnement	2.643.130.752	2.503.776.020
TOTAL BUDGET GENERAL	2.643.130.752	2.503.776.020
Total Général Section 55	2.643.130.752	2.503.776.020
56 Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 56 Dépenses de personnel	3.394.789.397	3.173.298.560
Titre 3 - 56 Dépenses de fonctionnement	3.265.394.000	3.076.999.926
Titre 4 - Transferts courants	33.620.000	33.620.000
Total Budget de Fonctionnement	6.693.803.397	6.283.918.486
TOTAL BUDGET GENERAL	6.693.803.397	6.283.918.486
Total Général Section 56	6.693.803.397	6.283.918.486

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
57 Ministère de la Solidarité nationale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 57 Dépenses de personnel	0	1.406.588.780
Titre 3 - 57 Dépenses de fonctionnement	0	1.059.329.000
Titre 4 - 57 Transferts courants	0	557.353.000
Total Budget de Fonctionnement	0	3.022.270.780
TOTAL BUDGET GENERAL	0	3.022.270.780
Total Général Section 57	0	3.022.270.780
58 Ministère de la Famille et de l'Entreprenariat féminin		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 58 Dépenses de personnel	1.490.219.580	424.269.000
Titre 3 - 58 Dépenses de fonctionnement	1.589.098.000	736.817.000
Titre 4 - 58 Transferts courants	913.353.000	356.000.000
Total Budget de Fonctionnement	3.992.670.580	1.517.086.000
TOTAL BUDGET GENERAL	3.992.670.580	1.517.086.000
Total Général Section 58	3.992.670.580	1.517.086.000
59 Min. Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 59 Dépenses de personnel	6.308.072.040	6.703.114.000
Titre 3 - 59 Dépenses de fonctionnement	3.200.074.000	2.936.146.000
Titre 4 - 59 Transferts courants	705.384.000	560.384.000
Total Budget de Fonctionnement	10.213.530.040	10.199.644.000
TOTAL BUDGET GENERAL	10.213.530.040	10.199.644.000
Total Général Section 59	10.213.530.040	10.199.644.000
60 Charges non réparties		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	31.656.041.496	30.288.207.440
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	66.295.972.000	67.190.143.665
Titre 4 - 60 Transferts courants	69.568.577.000	81.900.750.000
Total Budget de Fonctionnement	167.520.590.496	179.379.401.105
TOTAL BUDGET GENERAL	167.520.590.496	179.379.401.105
Total Général Section 60	167.520.590.496	179.379.401.105

Pouvoirs publics ou Ministères	Credits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
61 Ministère du Plan et du Développement Durable et de la Coopération internationale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 61 Dépenses de personnel	178.139.180	0
Titre 3 – 61 Dépenses de fonctionnement	326.297.000	0
Total Budget de Fonctionnement	804.436.180	0
TOTAL BUDGET GENERAL	804.436.180	0
Total Général Section 61	804.436.180	0
62 Ministère de l'Elevage		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 62 Dépenses de personnel	1.296.927.140	1.311.566.000
Titre 3 – 62 Dépenses de fonctionnement	526.297.000	457.213.000
Titre 4 – 62 Transferts courants	23.142.000	23.142.000
Total Budget de Fonctionnement	1.846.366.140	1.791.951.000
TOTAL BUDGET GENERAL	1.846.366.140	1.791.951.000
Total Général Section 62	1.846.366.140	1.791.951.000
63 Ministère de l'Information et des relations avec les Institutions		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 63 Dépenses de personnel	212.577.100	219.803.210
Titre 3 – 63 Dépenses de fonctionnement	1.277.886.000	937.729.000
Titre 4 – 63 Transferts courants	621.370.000	621.370.000
Total Budget de Fonctionnement	2.111.833.100	1.808.902.240
TOTAL BUDGET GENERAL	2.111.833.100	1.808.902.240
Total Général Section 63	2.111.833.100	1.808.902.240
65 Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 65 Dépenses de personnel	0	1.321.265.300
Titre 3 – 65 Dépenses de fonctionnement	0	119.581.000
Titre 4 – 65 Transferts courants	0	15.713.105.000
Total Budget de Fonctionnement	0	17.453.954.300
TOTAL BUDGET GENERAL	0	17.453.954.300
Total Général Section 65	0	17.453.954.300

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
66 Ministère des Télécommunications, des Postes et TIC		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 66 Dépenses de personnel	123.039.620	163.693.530
Titre 3 - 66 Dépenses de fonctionnement	243.700.000	173.607.000
Total Budget de Fonctionnement	366.739.620	307.270.580
TOTAL BUDGET GENERAL	366.739.620	307.270.580
Total Général Section 66	366.739.620	307.270.580
67 Ministère de la Compétitivité et de la Bonne Gouvernance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 67 Dépenses de personnel	138.771.619	126.551.000
Titre 3 - 67 Dépenses de fonctionnement	239.400.000	134.604.000
Titre 4 - 67 Transferts courants	115.000.000	115.000.000
Total Budget de Fonctionnement	493.171.619	376.155.000
TOTAL BUDGET GENERAL	493.171.619	376.155.000
Total Général Section 67	493.171.619	376.155.000
68 Ministère de la Prévention et de l'Hygiène Publique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 68 Dépenses de personnel	453.474.180	0
Titre 3 - 68 Dépenses de fonctionnement	413.700.000	0
Total Budget de Fonctionnement	867.174.180	0
TOTAL BUDGET GENERAL	867.174.180	0
Total Général Section 68	867.174.180	0
69 Ministère du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 69 Dépenses de personnel	208.236.844	483.982.000
Titre 3 - 69 Dépenses de fonctionnement	229.639.000	781.616.000
Titre 4 - 69 Transferts courants	300.000.000	300.000.000
Total Budget de Fonctionnement	737.875.844	1.565.598.000
TOTAL BUDGET GENERAL	737.875.844	1.565.598.000
Total Général Section 69	737.875.844	1.565.598.000
70 Ministère de l'Hydraulique et du Réseau hydrographique national		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 70 Dépenses de personnel	528.004.240	0
Titre 3 - 70 Dépenses de fonctionnement	278.021.000	0
Total Budget de Fonctionnement	806.026.240	0
TOTAL BUDGET GENERAL	806.026.240	0
Total Général Section 70	806.026.240	0

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2007	LF pour l'année 2008 Réévaluation services votés
71 Ministère de l'Artisanat		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 71 Dépenses de personnel	219.918.280	0
Titre 3 - 71 Dépenses de fonctionnement	128.232.000	0
Titre 4 - 71 Transferts courants	350.000.000	0
Total Budget de Fonctionnement	698.150.280	0
TOTAL BUDGET GENERAL	698.150.280	0
Total Général Section 71	698.150.280	0
72 Ministère de l'Hydraulique et du Réseau hydrographique national		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 72 Dépenses de personnel	192.622.240	530.363.740
Titre 3 - 72 Dépenses de fonctionnement	118.081.000	298.959.000
Titre 4 - 72 Transferts courants	55.000.000	55.000.000
Total Budget de Fonctionnement	365.703.240	884.322.740
TOTAL BUDGET GENERAL	365.703.240	884.322.740
Total Général Section 72	365.703.240	884.322.740
73 Ministère des Transports terrestres et des Transports aériens		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 73 Dépenses de personnel	0	487.164.000
Titre 3 - 73 Dépenses de fonctionnement	0	259.411.000
Titre 4 - 73 Transferts courants	0	0
Total Budget de Fonctionnement	0	746.575.000
TOTAL BUDGET GENERAL	0	746.575.000
Total Général Section 73	0	746.575.000
74 Ministère des Biocarburants et des Energies renouvelables		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 74 Dépenses de personnel	0	86.061.000
Titre 3 - 74 Dépenses de fonctionnement	0	88.800.000
Total Budget de Fonctionnement	0	174.861.000
TOTAL BUDGET GENERAL	0	174.861.000
Total Général Section 74	0	174.861.000
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS	822.850.000.000	817.481.658.000

**REPARTITION PAR POUVOIR PUBLIC
ET PAR MINISTERE DES MESURES NOUVELLES
APPLICABLES AUX DEPENSES ORDINAIRES**

ANNEXE 4 : Répartition des mesures nouvelles*En francs CFA*

POUV. PUBL. ET MINISTÈRES	PERSONNEL	FONCTION.	TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
POUVOIRS PUBLICS				
21 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE		1.647.109.000	750.000.000	2.397.109.000
22 ASSEMBLEE NATIONALE	-	1.347.347.000	-	1.347.347.000
23 COMMIS. ELECTORALE NAT. AUTONOME		-	600.000.000	600.000.000
24 CONS. REP. AFF. ECONOM. SOCIALES	-	-	-	-
25 C. CONSTITUTIONNEL	-	-	-	-
26 C. D'ETAT	-	-	-	-
27 C. CASSATION	-	120.000.000	-	120.000.000
28 C. COMPTES	-	50.000.000	-	50.000.000
29 SENAT	-	2.000.000.000	-	2.000.000.000
S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS	-	5.164.456.000	1.350.000.000	6.514.456.000
30 PRIMATURE	-	5.450.000	1.432.415.000	1.437.865.000
31 M. AFF. ETRANG.	-	478.710.000	-	478.710.000
32 M. FORCES ARMEES	-	3.314.500.000	78.000.000	3.392.500.000
33 M. INTERIEUR	83.912.000	4.000.000.000	-	4.083.912.000
34 M. JUSTICE GARDE DES SCEAUX	-	526.604.000	125.000.000	651.604.000
35 M. FONCT. PUB. TRAV. EMP. ORG. PROF.	-	17.500.000	-	17.500.000
37 M. MICROFINANCE ET COOP. DECENTRAL	-	-	-	-
38 M. LANGUES NATIONALES ET FRANCOPH.	-	160.500.000	-	160.500.000
39. M. SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR		44.000.000		44.000.000
40 M. ECONOMIE MARITIME	-	110.000.000	20.000.000	130.000.000
41 M. INFRASTRUCTURE. ASSAINISSEMENT	-	76.846.000	-	76.846.000
42 M. DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICULT.	-	148.204.000	200.000.000	348.204.000
43 M. ECONOMIE ET DES FINANCES	-	720.000.000	85.000.000	805.000.000
44 M. MINES ET INDUSTRIES	-	-	-	-
45 M. COMMERCE	-	-	-	-
46 M. URBAN. HABITAT ET CONSTRUCTION	-	77.500.000	-	77.500.000
47 M. ENERGIE	-	81.000.000	-	81.000.000
49 M. ARTISANAT ET TOURISME	-	63.403.000	50.000.000	113.403.000
50 M. EDUCATION	14.335.900.000	15.778.580.000	9.980.023.000	40.094.503.000
51 M. RECH. SCIENTIFIQUE		7.500.000	-	7.500.000
52 M. SPORTS		1.786.000.000	44.115.000	1.830.115.000
53 M. CULTURE PATRIM. HISTOR. CLASSE	-	7.500.000	600.000.000	607.500.000
54 M. SANTE ET PREVENTION MEDICALE	1.995.504.000	-	2.069.664.000	4.065.168.000

POUV. PUBL. ET MINISTÈRES	PERSONNEL	FONCTION.	TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
55 M. JEUNESSE ET DE L'EMPLOI	-			
56 M. ENV. PROJ NAT. BASS. RET. LACS ART.	-	435.296.000	-	435.296.000
57 M. SOLIDARITE NATIONALE		315.583.000	100.000.000	415.583.000
58 M. FAMILLE ENTREP. FEMININ	-	92.000.000	-	92.000.000
59 M. ENSEIGN. TECHN. FORMAT. PROF	857.055.000	909.674.000	200.000.000	1.966.729.000
60 CHARGES NON REPARTIES	3.490.500.000	962.508.000	2.669.977.000	7.122.985.000
62 M. ELEVAGE	-	161.070.000	-	161.070.000
63 M. INFORMATION ET RELAT. INSTITUTIONS	-	150.000.000	100.000.000	250.000.000
65 M. DECENTRAL ET COLLEC. LOCALES	-	12.00.000	3.230.463.000	3.242.463.000
66 M. POSTES TELECOM. N.T.I.C.	24.700.000	55.000.000		79.700.000
67 M. COMPETITIVITE. ET BONNE. GOUVERN.	-	77.500.000		77.500.000
69 M. CADRE DE VIE ET HYGIENE PUBLIQUE		63.000.000.		63.000.000
72 M. RESEAU HYDRAU. NATIONAL	-	14.000.000	-	14.000.000
73 M. TRANS. TERRESTRE. ET TRANS. AERIENS	-	396.230.000	100.000.000	496.230.000
74 M. BIO-CARB. ET ENERGIES RENOUV.		134.000.000	-	134.000.000
		-	-	
S/TOTAL MOYENS DES SERVICES	20.787.571.000	31.181.658.000	21.034.557.000	73.053.886.000
TOTAL GENERAL	20.787.571.000	36.346.114.000	22.434.657.000	79.568.342.000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ANNEXE 5

Dépenses d'investissements par source de financement.

En millions de francs

En millions de francs

TITRE	INTITULES DES SECTEURS	SOURCES DE FINANCEMENTS						TOTAL	
		INTERIEUR (1)		EXTERIEURS (2)					
5	Investissements	ETAT		EMPRUNTS		SUBVENTIONS		AP+FA	CP+PT
		AP	CP	FA	PT	FA	PT		
		2.674.323	429.000	1.172.715	166.004	558.843	109.059		

AP = autorisation de programme

CP = crédits de paiement

FA = Financement acquis

Ou en négociation très avancée

PT = prévisions de tirage de l'année

budgétaire

Financements publics intérieurs (TRESOR)

Financements publics intérieurs (TRESOR)

Financements extérieurs

Financements extérieurs

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

TAXES PARAFISCALES

ANNEXE 6

Tableau des taxes parafiscales

(Art. 33 de la loi organique

Art 17 du projet de loi)

ORGANISME BENEFICIAIRE	NATURE OU OBJET DE LA TAXE	TEXTES LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES
Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)	- cctisation professionnelle - prélèvement applicable à la valeur en douane à l'importation et à l'exportation	- loi n° 75-51 du 3 avril 1975 - décret n° 94-006 du 9 juin 1994

CREDITS EVALUATIFS

ANNEXE 7

Tableau des dépenses auxquelles s'appliquent des crédits évaluatifs

(Art. 18 du projet de loi)

IMPUTATION	NATURE DES DEPENSES
BUDGET GENERAL	
Toutes sections	TOUS LES SERVICES
Titre 2 art. 61 Parag. 1 ligne 1	Dépenses de personnel
Titre 2 art. 61 Parag. 3 ligne 2	Indemnités de logement
Section 31	AFFAIRES ETRANGERES
Titre 3 14012005010 6271	Location immeuble
Titre 3 14012005010 6272	Location bâtiment à usage logement
Section 60	ECONOMIE ET FINANCES (charges communes)
Titre 4 91222351010 6321	Subvention produits pétroliers et compensation gel tarif électricité et prix des produits pétroliers Dotation au fonds sécurisation des Importations des produits pétroliers
Titre 4 91922347010 6439	Autres transferts courants aux ménages-soutien aux prix des denrées de première nécessité.
Titre 4 91922347010 6914	Contribution du Sénégal aux dépenses de l'assistance technique
Titre 3 91322348010 6233	Couverture de débet
Titre 5 70095017999 6295	Impôts et taxes sur marchés publics financés sur fonds extérieurs
Titre 6 70095016999 2721	Provisions pour exercice droit de péremption
Titre 4 91216003011 6469	Rémunération du service public
Titre 3 91122343010 6251	Dépenses permanentes
Titre 3 91122343010 6252	
Titre 3 91122343010 6262	

ANNEXE 8
ENCOURS DE LA DETTE
 (Art. 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

<i>En milliard de francs CFA</i>			
	ENCOURS au 31-12-2004	ENCOURS au 31-12-2005	ENCOURS au 31-12-2006
Crédit multilatéraux	1535,9	1493,6	490,2
FMI	113,9		10,8
BIRD/IDA	1040,4	1125,9	294,4
BEI/FED/FND	33,3	7,9	7,5
BAD/FAD	218,3	225,6	47,9
OPEP/DADEA/BID/FASA	74,2	73,8	71,1
BOAD/CEDEAO			
AUTRES	55,8	60,4	58,5
Crédit bilatéraux	675,1	334,4	369,5
Pays de l'OCDE	451,0	88,0	84,4
Pays arabes	216,8	228,1	229,6
Autres	7,3	18,3	55,5
Dettes commerciales	43,8	43,8	4,6
DONT GARANTIE	43,8	43,8	4,6
TOTAL	2211,0	1871,8	864,3

ANNEXE 8 bis
SERVICE DE LA DETTE EXTERIEUR
 (Art. 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

<i>En milliard de francs CFA</i>	
	SERVICES PREVISIONNEL DETTE EXTERIEURES 2006
Crédits multilatéraux	55,5
dont BIRD/IDA/FIDA	26,2
BAD/FAD	8,4
OPEP/DADEA/BID	9,7
FMI	
Autres crédits	11,1
Crédit bilatéraux	38,3
dont pays de l'OCDE	27,2
Pays arabes	7,0
dont dépôt koweïtien	0,2
Autres crédits	12,0
Crédits d'exportation	11,1
Crédits com. non assurés	0,9
Autres	0,9
Total Brut (a)	105,8
Economies PPTE/IADM (b)	58,1
Total net (a-b)	47,7

ANNEXE 8 ter
SERVICE DE LA DETTE INTERIEURE
 (Art. 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

En milliard de francs CFA

	SERVICE PREVISIONNEL DETTE INTERIEURES 2006
Titres d'Etat	1,1
Titres P.B.E.	0,8
Intérêts intérieurs	10,4
Remboursement découvert statutaire BCEAO	7,4
Remboursement Emprunt obligatoire 2005-2010	11,2
Remboursement Emprunt obligatoire 2007-2017	4,6
TOTAL	35,5

AUTRES ANNEXES

ANNEXE 9
LISTE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR RESSOURCES
PPTE/IADM

En millions de francs CFA

INTITULES	AFFECTATION CREDITS PPTE/IADM
PRISE EN CHARGES MAITRES CONTRACTUELS	9.900.000.000
Total PPTE	9.900.000.000
FONDEF	
PRISE EN CHARGE DES VOLONTAIRES DE L'EDUCATION	4.900.000.000
Total IADM	3.000.000.000
TOTAL EDUCATION	14.800.000.000
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14.800.000.000

ANNEXE 9 BIS
LISTES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES
PPTE/IADM

En milliard de francs CFA

CODE PTIP	INTITULE DES PROJETS	AFFECTATION RESSOURCES PPTE-IADM
21 SECRETARIAT GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE		
45139	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT CASES TOUT-PETITS	600.000.000
45158	PARTENARIAT POUR LE RETRAIT DES ENFANTS DE LA RUE	800.000.000
	TOTAL SECTION	1.400.000.000
30 SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
19006	PROJET URGENCE APPUI RECONSTRUCTION CASAMANCE	200.000.000
19016	PROG APPUI RELANCE ECONOM. ET SOCIALE EN CASAMANCE	350.000.000
	TOTAL SECTION	550.000.000
41 MINISTERE DE INFRASTRUCTURES ET DE L'ASSAINISSEMENT		
41025	PROJET OPERATIONS HIVERNALES	1.200.000.000
41003	ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DAROU DE SAINT-LOUIS	590.000.000
41613	PEPAM RENFOR. OUVRAGES ASSINISSEMENT EAUX PLUVIALES	1.190.000.000
41605	PROJET ASSAINISSEMENT DIOURBEL	383.800.000
41615	PEPAM REALIST. 4500 OUVRAGES D'ASSAINIS. INDIV. ET DE 75 EDICULES PUBLIQUE EN MILIEU RURAL	400.000.000
41616	PEPAM-REHABILITATION DE 30 KM D'ASSAINIS. EAUX USEES	800.000.000
	TOTAL SECTION	4.563.800.000
49 MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME		
32003	PROJET D'AMENAGEMENT DE NOUVEAUX SITES TOURISTIQUES	1.795.000.000
	TOTAL SECTION	1.795.000.000
40 MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME		
14007	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE	1.000.000.000
14161	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT PECHE CONTINENTALE	1.770.000.000
14133	AMENAG. ET CONSTRUC. D'AIRES DE TRANSFORMATION	1.000.000.000
	TOTAL SECTION	3.770.000.000
38 MINISTERE DES LANGUES NATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE		
45004	PROJET DE DEVELOP. DE L'ALPHABETISATION QUALIFIANTE	1.615.000.000
	TOTAL SECTION	1.615.000.000
42 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'AGRICULTURE		
11001	PROGRAMME EQUIPEMENT MONDE RURAL	1.000.000.000
11003	PROGRAMME AGRICOLE/VOLET ENGRAIS	5.000.000.000
11006	PROGRAMME AGRICOLE/VOLET SEMENCES ARACHIDE	5.000.000.000
11010	PROGRAMME AGRICOLE/VOLET PROG. SPECIAUX	1.018.000.000
11012	FONDS DE GARANTIE PROJETS AGRICOLES	3.000.000.000
11073	FONDS DE CALAMITES PROJETS AGRICOLES	1.500.000.000
11878	PROGRAMME SPECIAL REFECTION AMENAG. HYDRO-AGRICOLES	1.000.000.000
19503	FONDS NATIONAL DEVELOPPEMENT AGRO-SYLVO-PASTORAL	500.000.000
	TOTAL SECTION	18.018.000.000

ANNEXE 9 BIS (suite)
LISTE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES
PPTE/IADM

En milliard de francs CFA

CODE PTIP	INTITULE DES PROJETS	AFFECTATION RESSOURCES PPTE-IADM
72 MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DU RESEAU HYDRAUGRAPHIQUE NATIONAL		
15089	FONDS NATIONAL DE L'HYDRAULIQUE	1.090.000.000
15520	PROJET DE REALISA. DE 60 POINTS D'EAU DANS LES REGIONS	650.000.000
15523	PEPAM AEP BAD MILIEU RURAL LOUGA, KOLDA	1.059.000.000
15023	PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TOUBA	670.000.000
15522	PEPAM REALISATION 12 FORAGES MULTIVILLAGES	650.000.000
	TOTAL SECTION	4.119.000.000
56 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE, DES BASSINS DE RETENTION ET DES LACS ARTIFICIELS		
15512	PROGRAMME DE REALISATION BASSINS DE RETENTION	1.500.000.000
13009	VILLAGES FRUITIERS FORESTIERS	300.000.000
15002	PROJET PETITE IRRIGATION LOCALE	150.000.000
	TOTAL SECTION	1.950.000.000
44 MINISTERE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE		
22834	PLATES-FORMES MULTIFONCTIONNELLES	360.000.000
	TOTAL SECTION	360.000.000
45 MINISTERE DU COMMERCE		
31001	PROJET D'EDIFICATION D'INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE	200.000.000
	TOTAL SECTION	200.000.000
47 MINISTERE DE L'ENERGIE		
24081	PROJET DIFFUSION SERVICES ELECTRIQUES MILIEU RURAL	634.000.000
24089	PROGRAMME D'URGENCE ELECTRIFICATION RURALE	6.000.000.000
	TOTAL SECTION	6.634.000.000
50 MINISTERE DE L'EDUCATION		
45131	CONSTRUCTION DE SALLE DE CLASSES	8.000.000.000
45015	CONSTRUCTION DE SALLE DE CLASSES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES	2.757.200.000
45014	MANUELS SCOLAIRES	2.000.000.000
	TOTAL SECTION	12.757.200.000
54 MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION MEDICALE		
44084	REHABILITATION ET EQUIPEMENT MATERNITE LE DANTEC	250.000.000
44037	EQUIP.NVELLES REG.MED. (KAFFRINE, KED., SEDHIOU)	240.000.000
44039	REHABILITATION ET EQUIPEMENT CENTRE DE SANTE PODOR	105.000.000
44050	PROGAMME SANTE MATERNELLE,INFANTILE/SR	600.000.000
44116	COMPLEMENT CENTRE DE SANTE DE MEDINA GOUNASS	250.000.000
44154	CONSTRUCTION CENTRE REG. DE FORM. DE KOLDA	185.000.000
44155	RENFORCEMENT DES MOYENS D'EVACUATION (VEDETTES, AMBUL	200.000.000
44136	PROJET D'APPUI A LA REGION DE TAMMBACOUNDA BID	1.150.000.000
44151	CONSTRUCTION REHABILIT. ET EQUIPEMENT POSTES DE SANTE	1.400.000.000
	TOTAL SECTION	4.380.000.000

ANNEXE 9 BIS (suite)
LISTE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES
PPTE/IADM

En milliard de francs CFA

CODE PTIP	INTITULE DES PROJETS	AFFECTATION RESSOURCES PPTE-IADM
58 MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ		
46141	EQUIPEMENT DES CENTRES DEPART FEMMES	1.403.000.000
46148	AMENAGEMENT MEILLEUR CADRE DE VIE DS LES DAARAS	168.000.000
46153	CREDIT POUR LES FEMMES	1.000.000.000
46155	PROG. LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAV/ENFANTS	281.000.000
29830	FONDS NATIONAL DE PROMOTION DE L'ENTREP. FEMININ	1.000.000.000
	TOTAL SECTION	3.852.000.000
59 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
45082	PROJET CONSTRUCTION LYCEES TECHNIQUES	2.000.000.000
45049	PROJET CONSTRUC. DU LYCEE TECHNIQUE DE KOLDA-PDEF	1.500.000.000
	TOTAL SECTION	3.500.000.000
62 MINISTERE DE L'ELEVAGE		
12002	PROJET REHABILITATION, CONSTRUCTION D'ABAT.	685.000.000
12003	PROGRAMME AGRICOLE/VOLET ELEVAGE	1.000.000.000
12016	FONDS D'APPUI A LA STABULATION	875.000.000
12018	PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU LAIT	500.000.000
12058	PROJET CREATION CENTRE IMPULS ET MODERNE ELEVAGE	300.000.000
	TOTAL SECTION	3.360.000.000
37 MINISTERE DE LA MICRO-FINANCE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE		
29825	FONDS D'IMPULSION A LA MICROFINANCE	226.000.000
	TOTAL SECTION	226.000.000
57 MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE		
46159	RECONSTRUCTION STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE	1.000.000.000
46143	DOTATION AU FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE	850.000.000
	TOTAL SECTION	1.850.000.000
TOTAL GENERAL		74.900.000.000

ANNEXE 10

SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

N°	INTITULES AGENCES	CREDITS TRANSFERES (en millions de FCFA)	
		2007	2008
1	AGENCE NATIONALE DE SECURITE	150,0	150,0
2	AGENCE INFORMATIQUE DE L'ETAT	50,0	50,0
3	AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX)	800,0	800,0
4	AGENCE DE LA CASE DES TOUT PETITS	441,3	582,5
5	AGENCE NOUVEAUX CHEMINS DE FER	50,0	50,0
6	AGENCE NATIONALE POUR LA RELANCE DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN CASAMANCE (ANRAC)	100,0	300,0
7	AGENCE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PLATFOME DU MILLENAIRE DE DIAMNIADIO	112,0	262
8	AGENCE POUR LA PROPRETE DE DAKAR (APPRODAK)	300,0	300,0
9	AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE	2.583,1	2.583,1
10	AGENCE POUR LA PROMOTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE	55,0	55,0
11	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME	100,0	100,0
12	AGENCE DE REGULATION DES MARCHES	201,3	201,3
13	AGENCE SENEGALAISE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	200,0	200,0
14	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT (APDA)	210,0	210,0
15	AGENCE SENEGALAISE POUR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (ASIT)	290,0	290,0
16	AGENCE POUR LA PROMOTION DES SITES INDUSTRIELS (APROSI)	185,0	185,0
17	AGENCE SENEGALAISE DE NORMALISATION	49,6	49,6
18	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PME (ADPME)	441,9	441,9
19	AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES	120,0	125,0
20	AGENCE DE PRESSE SENEGALAISE	400,0	400,0
21	AGENCE DE L'AVIATION CIVILE	10,0	100,0
22	AGENCE NATIONALE DE PEDOLOGIE	150,0	150,0
23	AGENCE POUR LA REINSERTION DES MILITAIRES	100,0	100,0
24	AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE	150,0	150,0
25	ANCAR	1.021,0	1.021,0
26	AGENCE POUR LE PLAN REVA	50,0	50,0
27	AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES		234,2
TOTAL FONCTIONNEMENT		8.270,2	9.090,6

ANNEXE 10 bis
SITUATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

N°	INTITULES AGENCES	CREDITS TRANSFERES (en millions de FCFA)	
		2007	2008
1	AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX)	10.500	15.500
2	AGENCE NOUVEAUX CHEMINS DE FER (ANCF)	180	
3	AGENCE DE REINSERTION SOCIALE ARMEES (ARSA)	325	225
4	AGENCE DE CONSTRUCTION ET REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI DE L'ETAT (ACRPE)	46.800	29.214
5	AGENCE AUTONOME DES TRAVAUX ROUTIERS (AATR)	50.225	62.448
6	AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSO)	700	662
7	AGENCE NATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CASAMANCE (ANRAC)	200	550
8	AGENCE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN REVA (APLANREVA)	200	500
9	AGENCE SENEGALAISE D'ELECTRIFICATION RURALE (ASER)	7.730	6.784
10	AGENCE SENEGALAISE POUR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (ASIT)	298	331
11	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PME (ADPME)	370	400
12	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME (ANPT)	200	200
13	AGENCE NATIONALE POUR L'OCI (ANOCI)	4.500	2.000
14	AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM)	300	300
15	AGENCE DE REGULATION DES MARCHES (ARM)	150	200
16	AGENCE SENEGALAISE POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS (ASEPEX)	300	250
17	AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (ANEJ)	20	
18	AGENCE NATIONALE DE LA CASE DES TOUT PETITS (ANCTP)	600	600
19	AGENCE DE L'INFORMATIQUE DE L'ETAT		2.600
20	AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE		1.000
21	AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS		150
23	AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE		3.035
TOTAL		123.598	126.949

ANNEXE 11**ASPECTS PRINCIPAUX PROJET AEROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE****I. - FINANCEMENT :**

Le financement de l'Aéroport Blaise Diagne de Diass se fait au travers d'une redevance dénommée « Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires » (RDIA) exigible depuis le 1^{er} avril 2005. Conformément à l'article 91 bis du Code de l'Aviation civile modifié.

Depuis son instauration à la date du 31 août 2007, la RDIA, collectée par l'IATA s'élève à la somme de **44.056.662, 54 euros soit 28.899.275.000 francs CFA**. Ce montant est entièrement versé dans le compte séquestre ouvert dans les livres de la Banque BNP Paribas. A ce jour aucune dépense n'est imputée à ce compte.

II. - PRINCIPES GENERAUX CONVENTION DE GESTION :

Pour la gestion de l'Aéroport Blaise Diagne, la Société AIBD-SA a signé une Convention relative à la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'Aéroport international Blaise Diagne avec la Société Daport dont le siège social est provisoirement établi à l'office notarial de Maître Tamaro Seydi.

En contrepartie de sa prestation, la Société Daport est autorisée à percevoir toutes les redevances à l'exclusion de celles revenant à l'ASECNA.

III. - PRINCIPES GENERAUX DU CONTRAT DE CONSTRUCTION :

Pour la construction de l'Aéroport Blaise Diagne, la Société AIBD-SA a signé un contrat de conception et de construction de l'Aéroport international Blaise Diagne avec le groupe SAUDI BINCADIN GROUP (SBG), domicilié en Arabie Saoudite.

Le coût global forfaitaire, ferme et non renouvelable du Contrat clé en main est de **349.479.665 euros soit 229.243.632.600 francs CFA**.

Les travaux de l'Aéroport sont prévus pour durer 33 mois.

ANNEXE 11 bis**Caractéristiques principales de Projet :****Nouvel Aéroport International Blaise Diagne de Diass**

1. - Coût global de la construction : **349,4 millions d'euros ;**
2. - Délai de construction : **33 mois, dont 3 mois d'études ;**
3. - Cadre juridique d'exécution du projet :
 - 3-1. - Contrat de conception et construction du **3 avril 2007**, signée avec la **Saudi Binladin Group ;**
 - 3-2. - Convention relative à la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'Aéroport International Blaise Diagne, signée le **8 juin 2006** avec la **Société Daport ;**
 - 3-3. - Convention de crédit relais de 100 millions d'euros signée le **11 mai 2007** entre la Société **AIBD SA, BMCE Capital et la BNP Paribas ;**
4. - Montant de la RDIA versée au compte séquestre (au 31 août 2007) : **44 millions d'euros ;**
5. - Risques budgétaires : **risques d'incidence budgétaire faible.**

ANNEXE 12
Opérations quasi-budgétaires

- | | |
|---|-------|
| 1. - Garanties de prêts par l'Etat (secteur parapublic) : | néant |
| 2. - Garanties de taux d'intérêt : | néant |
| 3. - Plafonnement de prix (secteur parapublic) : | néant |
| 4. - Prestation de services non commerciaux : | néant |
| 5. - Autres opérations extrabudgétaires : | néant |

NB : *Il s'agit d'opérations de garanties de prêts, de plafonnement prix ou des prestations de services non commerciaux pouvant influencer sur l'exécution budgétaire en cours d'année 2008.*

ANNEXE 13
Cautions, garanties, autres (risques contingents)

1. - Cautions :

Producteur Indépendant d'Electricité (GTI) : risque de mise en jeu de caution faible.

Producteur Indépendant d'Electricité (Kounoune Power) : risque de mise en jeu de caution faible.

- | | |
|--|-------|
| 2. - Capital social appelé non versé : | néant |
| 3. - Actions en justice : | néant |
| 4. - Autres obligations contingentes : | néant |

NB : *Il s'agit d'opérations engageant l'Etat, et pouvant influencer sur l'exécution budgétaire en cours d'année 2008.*

ANNEXE 14

Portant sur les pensions militaires d'invalidité

ANNEXE 1

Des pensions attribuées au taux du soldat (article 9)

Degré d'invalidité	indice pensions
10 pour cent	192
15 pour cent	213
20 pour cent	234
25 pour cent	253
30 pour cent	292
35 pour cent	316
40 pour cent	339
45 pour cent	363
50 pour cent	386
55 pour cent	410
60 pour cent	434
65 pour cent	458
70 pour cent	482
75 pour cent	506
80 pour cent	530
85 pour cent plus allocations n° 1 article 28	411 + 428 = 839
90 pour cent plus allocations n° 2 article 28	418 + 454 = 872
95 pour cent plus allocations n° 3 article 28	420 + 504 = 924
100 pour cent plus allocations n° 4 article 28	422 + 556 = 978
1 degré en plus	16
2 degrés	32
3 degrés	48
4 degrés	64
5 degrés	80
6 degrés	96
7 degrés	112
8 degrés	128
9 degrés	144
10 degrés	160
Par degré en plus + 16 points	

ANNEXE 1 bis

Indices des pensions attribuées au taux du grade (article 9)

Degré d'invalidité	indice de pension			
	Caporal	Cap-chef	Sergent	Ser-chef
10 pour cent	192	193	194	195
15 pour cent	213	214	215	216
20 pour cent	234	235	236	237
25 pour cent	255	256	257	258
30 pour cent	292	293	294	295
35 pour cent	316	317	318	319
40 pour cent	340	341	342	343
45 pour cent	364	365	366	367
50 pour cent	387	388	389	390
55 pour cent	411	412	413	414
60 pour cent	435	436	437	438
65 pour cent	459	460	461	462
70 pour cent	483	484	485	486
75 pour cent	507	508	509	511
80 pour cent	532	533	534	535
85 pour cent	514	515	516	517
90 pour cent	520	521	522	523
95 pour cent	522	523	524	525
100 pour cent	524	525	526	527

100 pour cent	
Plus de 1 degré	16
Plus de 2 degrés	32
Plus de 3 degrés	48
Plus de 4 degrés	64
Plus de 5 degrés	80
Plus de 6 degrés	96
Plus de 7 degrés	112
Plus de 8 degrés	128
Plus de 9 degrés	144
Plus de 10 degrés	160
Par degré en plus + 16 point	

ANNEXE 1 bis (suite)

Degrés d'invalidité	indice de pension				
	Ser-major Adjudant Ajd-chef Adjudant	Officier subalt.	Cdt	Lt.colonel Colonel	Général
10 pour cent	198	206	216	229	242
15 pour cent	218	234	249	269	288
20 pour cent	240	263	282	309	334
25 pour cent	260	291	316	349	380
30 pour cent	296	341	371	320	462
35 pour cent	320	373	412	365	514
40 pour cent	343	404	448	509	565
45 pour cent	368	537	486	555	618
50 pour cent	392	467	523	599	668
55 pour cent	416	500	561	644	621
60 pour cent	441	532	599	690	771
65 pour cent	466	564	637	736	827
70 pour cent	490	597	675	681	879
75 pour cent	515	629	713	827	934
80 pour cent	539	661	751	873	985
85 pour cent	521	650	745	874	993
90 pour cent	529	666	766	904	1.030
95 pour cent	531	676	782	926	1.059
100 pour cent	534	686	797	949	1.089

100 pour cent	
Plus de 2 degré	16
Plus de 2 degrés	32
Plus de 3 degrés	48
Plus de 4 degrés	64
Plus de 5 degrés	80
Plus de 6 degrés	96
Plus de 7 degrés	112
Plus de 8 degrés	128
Plus de 9 degrés	144
Plus de 10 degrés	160
Par degré en plus + 16 points	

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers).

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : « Jappo Liguéy des Femmes des Parcelles Assainies ».

Objet :

- unir et créer des liens de solidarité entre les membres ;
- promouvoir et favoriser l'épanouissement des membres pour le pèlerinage à la Mecque et à Rome ;
- contribuer au développement socio économique du pays ;
- initier et encourager toute action tendant à promouvoir la réussite.

Siège social : Unité 12 - n° 516 Parcelles Assainies.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association
M^{mes} Marème Diagana *Présidente :*

Hélène Marie Joseph Diatta, *Secrétaire générale :*

Fatoumata Bineta Diallo, *Trésorière générale.*

Récépissé de déclaration d'association n° 8 GRD-AA-ASO en date du 22 janvier 2008.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Association nationale des Anciens Sous-Préfets du Sénégal.

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et de créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- porter assistance à ses membres en cas de besoin ;
- contribuer au côté de l'Etat à la promotion du développement économique et social du pays ;
- participer au renforcement des capacités des sous-préfets et acteurs responsables de la mise en oeuvre de la décentralisation et de la déconcentration au sein des collectivités locales.

Siège social : Sacré-Coeur 3 Montagne, villa n° 49 B - Dakar

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association
MM. Pape Mademba Dièye, *Président :*

Cheikh Mouhamadou Khaly Bâ, *Secrétaire général :*

Hamady Bocar Sy, *Trésorier général.*

Récépissé de déclaration d'association n° 12.871 MINT-CL-DAGAT-DEL-AS en date du 26 avril 2007.

Etude de M^{re} Boubacar Seck, Aïssatou Sow
& Mouhamadou Mbacké *notaires associés*
27, rue Jules Ferry x Moussé Diop - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription établi au profit de la banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) le 19 août 1996 sur le titre foncier n° 21.018-DG, appartenant à M. Cherif Younoussé Diallo. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 650-DK, appartenant à M. Abdoul Khadry Sakho. 1-2

Etude de M^{re} Amadou Moustapha Ndiaye
& Aïda Diawara Diagne, *notaires associés*
83, Boulevard de la République
Immeuble Horizons 2^{me} Etage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 15.680-DG, devenu reporté au livre foncier de Grand Dakar sous le n° 11.378-GRD, appartenant à M. Léopold Angrand. 1-2

Etude de M^{re} Nafissatou Diop Cissé, *notaire*
30, Rue Victor Hugo 1^{er} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 22.080-DG, appartenant à M. Cheikh Fall. 1-2

Etude de M^{re} Anta Kâme, *notaire*
61, rue Amilcar Cabral - BP 201 Kaolack - RP

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 286-FK, appartenant à M^{me} Ndèye Fadé Sarr. 1-2

Etude de M^{re} Bineta Thiam Diop, *notaire*
Dakar VI - Pikine Khouroumar
Cité Sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la créance de la Société générale de Banques au Sénégal « SGBS » consenti à la Société « A.M.I.A. SA » sur le titre foncier n° 148-DP, appartenant aux ayants-droits de Amacoumba Seck. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la créance de la Société générale de Banques au Sénégal « SGBS » consenti à la Société SINCOBAT-SARL sur le titre foncier n° 148-DP, appartenant aux ayants-droits de Amacoumba Seck. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 54 SL, appartenant à la dame Khady Mbaye 1-2